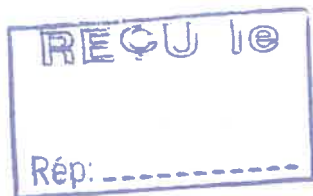




**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Mairie de MARAUSSAN
Avenue du Général Balaman
34370 MARAUSSAN

Objet : Surveillance des organismes nuisibles réglementés ou émergents en santé des végétaux / Notification de présence du longicorne tigre *Xylotrechus chinensis*
Réf : SDV/2025/MTP/0700

Pièces jointes : rapport d'inspection, rapport d'analyse

Courrier recommandé avec accusé de réception n° 2C 191 262 3594 4

Madame, Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint le rapport N° 25-086801 correspondant à l'inspection phytosanitaire réalisée par FREDON Occitanie (déléguataire pour le compte de l'Etat) dans votre commune ayant conduit à la détection du longicorne tigre *Xylotrechus chinensis*, suite à un signalement de suspicion de présence de cet insecte.

Le premier signalement *Xylotrechus chinensis* en France (Hérault et Gironde) remonte à 2018. Cet insecte est un organisme nuisible aux végétaux, provisoirement considéré comme organisme de quarantaine en France (arrêté ministériel du 11 mars 2022) suite à son établissement constaté notamment dans l'Hérault, en raison de son impact sur certains végétaux en particulier les mûriers (genre *Morus*). Cet insecte est originaire d'Asie. Des recommandations en matière de gestion de cet organisme nuisible sont données sur le site de la DRAAF Occitanie, je vous invite à les consulter et à les appliquer : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylotrechus-chinensis-ou-longicorne-tigre-point-de-situation-fin-2025-a9698.html>.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Occitanie, et par subdélégation le Chef de l'unité Santé des Végétaux

Références réglementaires :

- Règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux
- Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la commission du 28 novembre 2019 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du conseil en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux
- Règlement (UE) 2017/625 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative [...] ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux [...]
- Code rural et de la pêche maritime, notamment Livre II titre préliminaire et titre V
- Arrêté du 11 mars 2022 portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 5° de l'article L. 251-3 du code rural et de la pêche maritime

DRAAF Occitanie
Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par
697 avenue Etienne Meuhl – CS90077 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 03
Tél. 04 67 10 19 76 / 06 16 63 82 12
Courriel :
<http://www.occitanie.gouv.fr>